|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24) New Delhi, 15-24 octobre 2024 | |  |
|  | | | |
|  | |  | |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | Addendum 30 au Document 36-F | |
|  | | 23 septembre 2024 | |
|  | | Original: anglais | |
|  | | | |
| Administrations des États arabes | | | |
| PROJET DE NOUVELLE RéSOLUTION [arb-MV] – Métavers | | | |
|  | | | |
|  | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résumé:** | Les Administrations des États arabes proposent l'ajout d'une nouvelle Résolution de l'AMNT visant à promouvoir la normalisation mondiale pour le métavers et les mondes virtuels. Cette Résolution met en évidence le potentiel de transformation de ces technologies dans tous les secteurs d'activité et toutes les sociétés et souligne l'importance d'instaurer une collaboration internationale pour relever des défis tels que l'interopérabilité et les préoccupations en matière d'éthique. | |
| **Contact:** | Faleh A. AlGhamdi Commission des communications, de l'espace et des technologies Royaume d'Arabie saoudite | Courriel: [faghamdi@cst.gov.sa](mailto:faghamdi@cst.gov.sa) |

ADD ARB/36A30/1

PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [ARB-MV] (New Delhi, 2024)

Promouvoir et renforcer les activités de normalisationrelatives au métavers et aux mondes virtuels

(New Delhi, 2024)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (New Delhi, 2024),

rappelant

*a)* les dispositions pertinentes de l'article 1 de la Constitution de l'UIT, en particulier les numéros 6 et 13, selon lesquelles l'Union a notamment pour objet de s'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies de télécommunication à tous les habitants de la planète et, à cet effet, facilite la normalisation mondiale des télécommunications, avec une qualité de service satisfaisante;

*b)* la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";

*c)* la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information";

*d)* la Résolution 139 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) pour réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information inclusive;

*e)* la Résolution 140 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur le rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information,

considérant

*a)* que le métavers, associé aux progrès de diverses technologies, révolutionne les modes de vie, et que cette transformation a de profonds effets sur la société dans son ensemble et permet de vivre des expériences d'un type nouveau au-delà des frontières entre le monde virtuel et le monde réel;

*b)* que le métavers et les mondes virtuels accélèrent l'innovation dans de nombreux domaines, notamment dans l'industrie, l'enseignement, les soins de santé, l'immobilier et le divertissement, entre autres domaines, créant ainsi de nouveaux modèles économiques et de nouveaux marchés;

*c)* que le développement du métavers fait disparaître la séparation entre le monde virtuel et le monde réel en offrant des expériences immersives qui mêlent réel et virtuel, ce qui entraîne des changements dans de nombreux domaines, de la vie quotidienne aux environnements de travail;

*d)* que le métavers et les mondes virtuels devraient en principe jouer le rôle le plus important dans l'édification et l'avènement des futures télécommunications/TIC, qui révolutionneront la vie des personnes, la société et les secteurs sur les plans économique, social et culturel;

*e)* que le métavers et les mondes virtuels devraient ouvrir d'immenses perspectives dans des secteurs tels que les soins de santé, la fabrication, l'éducation et le divertissement, mais s'accompagneront de nouveaux défis complexes qui devront être relevés;

*f)* que les problèmes liés à un défaut de compréhension homogène, à l'absence de normalisation des applications et aux questions éthiques importantes entravent le développement du métavers et des mondes virtuels et que la normalisation de ces technologies joue un rôle essentiel pour favoriser le développement harmonieux de ce secteur;

*g)* que les travaux de recherche-développement sur le métavers et les mondes virtuels peuvent contribuer à favoriser des avancées dans différents secteurs et accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable définis par les Nations Unies et des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI);

*h)* que le métavers et les mondes virtuels associent diverses parties prenantes et font intervenir divers domaines, ce qui peut nécessiter une coordination et une coopération,

notant

*a)* que le métavers et les mondes virtuels sont en passe de devenir un moteur essentiel des transformations socio-économiques; au-delà des seuls progrès techniques;

*b)* que le métavers et les mondes virtuels ne sont pas, en tant que tels, issus d'une nouvelle technologie, mais qu'ils sont le fruit d'une combinaison de diverses technologies émergentes et que leur mise en œuvre repose sur la convergence de plusieurs technologies élémentaires et de normes émanant de nombreuses organisations de normalisation intéressées;

*c)* que les grandes organisations de normalisation du monde entier ont reconnu le caractère tant important que nécessaire de la normalisation du métavers et participent activement aux travaux de normalisation connexes et les encouragent;

*d)* que, parmi les activités de normalisation relatives au métavers et aux mondes virtuels soutenues par de nombreuses organisations de normalisation, les résultats les plus notables ont été obtenus par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) dans le cadre des activités préalables à la normalisation menées par le Groupe spécialisé de l'UIT sur le métavers (FG-MV);

*e)* le rôle considérable joué par le Forum de l'UIT sur le métavers, qui offre une excellente tribune lorsqu'il s'agit de promouvoir une vision partagée par de nombreuses parties prenantes dans le monde concernant l'instauration d'un métavers ouvert, interopérable, sûr, fiable, inclusif, accessible et durable;

*f)* les travaux et les études actuellement menés par la Commission d'études 16 de l'UIT-T se rapportant au multimédia;

*g)* les travaux et les études en cours actuellement menés par la Commission d'études 20 de l'UIT-T se rapportant aux technologies émergentes,

reconnaissant

*a)* les activités menées par le Groupe FG-MV de l'UIT et ses 52 produits, qui sont le résultat des travaux préalables à la normalisation;

*b)* les études menées par les commissions d'études de l'UIT-T sur des thèmes liés au métavers et aux mondes virtuels;

*c)* que le Forum de l'UIT sur le métavers offre une tribune dynamique pour l'examen des travaux d'avant-garde menés par le Groupe FG-MV de l'UIT et a été organisé à cinq reprises pendant la période d'activité du Groupe FG-MV, entre décembre 2022 et juin 2024;

*d)* la première Journée des mondes virtuels des Nations Unies, manifestation pionnière organisée par l'UIT en juin 2024 sur la base d'ébauches de concept proposées par le Groupe FG-MV en juillet 2023, en partenariat avec 17 entités des Nations Unies, à savoir la Banque mondiale, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (ITCILO), le Réseau Futures Lab Network des Nations Unies, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Centre international de calcul des Nations Unies (UNICC), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ONU Tourisme, l'Université des Nations Unies (UNU), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU (DPPA), le Réseau d'innovation des Nations Unies (UNIN), le dispositif des Nations Unies au Guatemala, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son initiative interinstitutions Resilience Frontiers, ainsi que l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD);

*e)* l'Initiative mondiale sur les mondes virtuels – Á la découverte des métavilles, lancée par l'UIT, l'UNICC et Digital Dubai durant la première Journée mondiale des mondes virtuels des Nations Unies,

ayant à l'esprit

*a)* que le métavers et les mondes virtuels sont des catalyseurs essentiels pour ce qui est d'accroître l'utilité des futurs services et applications de télécommunication/TIC;

*b)* que les applications et les services fondés sur le métavers et les mondes virtuels devraient se développer plus rapidement dans tous les secteurs d'activité et tous les domaines de services;

*c)* qu'il est essentiel d'établir des normes applicables aux systèmes et aux services, y compris des protocoles et des interfaces normalisés sur différentes technologies et plates-formes, pour mettre en œuvre un métavers et des mondes virtuels interopérables;

*d)* qu'il est nécessaire de mener des travaux de normalisation pour que les différentes composantes techniques du métavers et des mondes virtuels puissent être efficacement intégrées et soient interopérables, notamment les architectures, les spécifications, les protocoles, les systèmes et les services;

*e)* que l'UIT-T doit également continuer de promouvoir et de renforcer la normalisation des futurs services et applications de télécommunication/TIC liés au métavers et aux mondes virtuels;

*f)* que le rôle de chef de file mondial que joue l'UIT-T dans le domaine de la normalisation du métavers et des mondes virtuels, grâce aux travaux de pointe du Groupe FG-MV, doit être conservé et encore renforcé;

*g)* que le Forum de l'UIT sur le métavers, la Journée des mondes virtuels des Nations Unies, la manifestation "Think-a-thon" des Nations Unies et l'Initiative mondiale sur les mondes virtuels – Á la découverte des métavilles, qui sont des outils au service du renforcement des activités de l'UIT-T relatives au métavers et aux mondes virtuels, doivent continuer d'être organisés,

décide

1 de promouvoir et de renforcer les travaux de normalisation des commissions d'études de l'UIT-T relatifs aux technologies de base, aux systèmes, aux applications, aux services, aux protocoles, aux fonctionnalités de sécurité, à l'accessibilité et à la durabilité du métavers et des mondes virtuels, compte tenu des exigences récentes du marché, en vue d'améliorer la valeur des produits de UIT-T, tels que les recommandations, les rapports techniques et les lignes directrices;

2 de travailler en collaboration et en coopération avec d'autres organisations de normalisation et entités compétentes, afin d'éviter la répétition des tâches dans le domaine du métavers et des mondes virtuels;

3 de poursuivre les travaux sur les technologies de base pour le métavers et les mondes virtuels, notamment par des études, le partage d'informations et le renforcement des capacités sur ces technologies;

4 que des forums de l'UIT devront être organisés avant la prochaine Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), en vue de rendre compte de l'état d'avancement des travaux et des résultats obtenus par les commissions d'études de l'UIT-T s'occupant de la normalisation du métavers;

5 d'encourager la coopération avec les organisations concernées, y compris les associations, consortiums et forums du secteur, pour ce qui est des systèmes, applications et services du métavers,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 de travailler en collaboration avec le Directeur du Bureau des radiocommunications de l'UIT (BR) et le Directeur du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT (BDT) à l'appui des activités relatives au métavers et aux mondes virtuels, afin d'élaborer des produits susceptibles d'être utilisés dans le cadre des applications et des services pertinents des autres secteurs;

2 d'organiser des Forums de l'UIT sur le métavers et les mondes virtuels consacrés au renforcement des capacités sur les travaux de normalisation de l'UIT-T relatifs au métavers et aux mondes virtuels, en partenariat avec d'autres organisations de normalisation compétentes, notamment les communautés d'utilisateurs de code source ouvert travaillant sur les applications du métavers et des mondes virtuels dans les domaines des télécommunications/TIC;

3 de poursuivre l'étroite collaboration avec les organisations des Nations Unies compétentes pour organiser une "Journée des mondes virtuels des Nations Unies", visant à atteindre les Objectifs de développement durable définis par les Nations Unies grâce à l'utilisation du métavers et des mondes virtuels, en coopération avec les entités des Nations Unies intéressées, et la manifestation "Think-a-thon" des Nations Unies, destinée à recueillir des idées novatrices sur le métavers et les mondes virtuels auprès des jeunes et à encourager leur participation;

4 d'encourager les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires à échanger et à diffuser des bonnes pratiques relatives au métavers et aux mondes virtuels, y compris en ce qui concerne les systèmes, applications et services de divers domaines des télécommunications/TIC;

5 de soutenir l'Initiative mondiale sur les mondes virtuels – À la découverte des métavilles, qui constitue une tribune mondiale pour l'avènement de mondes virtuels ouverts, interopérables et innovants qui pourront être utilisés en toute sécurité et en toute confiance par les personnes, les entreprises et les services publics;

6 de rendre compte à l'AMNT des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente Résolution,

charge les commissions d'études concernées, et en particulier les Commissions d'études 16 et 20 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT, chacune dans le cadre de son mandat

1 de faire avancer rapidement les travaux de normalisation menés sur la base des produits élaborés dans le cadre des travaux préalables à la normalisation du Groupe FG-MV;

2 de mener des études et de continuer d'intensifier et d'accélérer les travaux de normalisation relatifs au métavers et aux mondes virtuels, afin d'accroître l'utilité des produits élaborés par la CE 16 et la CE 20 de l'UIT-T, chacune dans le cadre de son mandat;

3 de coordonner les activités et les études menées dans le cadre des travaux de normalisation relatifs au métavers par les commissions d'études et les groupes spécialisés compétents et les autres groupes concernés de l'UIT-T, du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) et du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D),

invite les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires

1 à verser des contributions volontaires et à participer activement aux travaux de normalisation relatifs au métavers et aux mondes virtuels et aux activités connexes de l'UIT-T, de l'UIT-R et de l'UIT-D;

2 à coopérer et à échanger des données d'expérience et des connaissances sur ce sujet;

3 à encourager les entités non membres de l'UIT, telles que les secteurs verticaux et les organisations qui ne traitent pas de télécommunication/TIC, à participer aux travaux de normalisation relatifs au métavers et aux mondes virtuels et aux activités connexes de l'UIT-T, de l'UIT-R et de l'UIT-D;

4 à collaborer avec l'UIT-T pour la mise en œuvre de la présente Résolution.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_